



Plus d'eau - propriétaire refuse de payer les travaux de plomberie

Par **natashaparis**, le **04/02/2012** à **19:56**

Bonjour,
Je vous remercie d'avance si vous pouvez m'apporter un conseil.
Avec le froid l'eau dans les canalisations de mon immeuble ont congelé.
La compagnie des eaux est venue voir, il faut faire 2 choses:
-- un plombier doit décongeler l'eau dans les canalisations avec une flamme
-- un plombier doit re-insuler les canalisations qui sont exposées au froid, afin que le problème ne se reproduise plus.
Nous avons contacté notre propriétaire qui:
-- refuse d'envoyer un plombier pour nous dépanner
-- refuse de faire faire les travaux d'isolation des canalisations.
Mon voisin et moi n'avons pas d'eau depuis 3 jours.
Nous avons dû aller à l'hôtel.
Le propriétaire nous dit qu'il nous remboursera pas l'hôtel.
Nous avons aucune prévision de solution.
Apparemment il y a une clause qui dit qu'en période de désastre naturel, le propriétaire n'est pas engagé à payer les frais liés à ce type de problème...
Avez-vous des informations à ce sujet?
QUELS sont mes droits en tant que locataire?
QUELLE est l'ACTION à prendre dans ce cas?
Connaissez-vous une association que pourrait me conseiller gratuitement sur ce sujet?
Je vous remercie d'avance.

Par **alterego**, le **04/02/2012** à **21:04**

Bonjour
Rendez-vous d'urgence, lundi matin, exposer cette situation au service d'hygiène et santé de votre commune. Dépend de la mairie.
Ce service investi d'un pouvoir de police sanitaire spéciale en vertu du code de la santé publique qu'il exerce en liaison avec la DDAS, intervient sur la totalité du territoire de la commune pour faire respecter la réglementation en matière d'hygiène.
L'absence d'eau chaude sur plusieurs jours pour la raison que vous

décrivez est de la compétence de ce service. rnrnCordialement

Par **natashaparis**, le **04/02/2012 à 23:05**

Bonjour, rnJe tiens à vous remercier pour votre temps et votre attention. rnBien à vous, rnN.

Par **alterego**, le **05/02/2012 à 12:42**

Bonjour,rnrnSongez à prendre avec vous une copie du bail ainsi que le n° de téléphone , ses coordonnées vous seront demandées.rnrnEn pareille circonstance, un appel téléphonique du service au propriétaire pourrait débloquer la situation dans la journée.rnrnCordialement

Par **natashaparis**, le **05/02/2012 à 12:48**

Bonjour, rnJe tiens à vous remercier pour votre temps et votre attention. rnBien à vous, rnN.